

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-017

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46

Présents : 33

Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Département relative à la requalification du maillage des circuits de randonnées du territoire

La communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne a entrepris en 2025 la rédaction d'un schéma directeur des mobilités actives en collaboration avec les communes. Avec ce document de référence, elle s'engage sur le volet pédestre à la requalification du réseau des Balades vertes sur son territoire.

Ce projet, estimé sur quatre années, a pour ambition de requalifier une partie du réseau de randonnées actuel et de concevoir de nouveaux itinéraires répondant aux enjeux de territoire. C'est un projet de 29 boucles représentant 342,8 km avec des jonctions entre les boucles et les territoires voisins :

- 1ère année : 6 balades
- 2ème année : 10 balades,
- 3ème année 13 balades,
- 4ème année finalisation.

Ce projet est en cohérence avec la politique départementale en faveur de la randonnée.

Dans ce cadre, BSB et le Département sont amenés à signer une convention de partenariat relative à la requalification du maillage des circuits de randonnées du territoire. Cette convention permet de définir les engagements respectifs des deux parties pour un projet cohérent et répondant aux attentes et besoins actuels de développement touristique.

Le Département et la Communauté de communes s'engagent :

- vis-à-vis du socle réglementaire que constitue le Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR71),
- vis-à-vis de l'élaboration, de l'animation et de l'accompagnement autour du projet territorial randonnée,
- vis-à-vis des besoins d'information et de valorisation du projet.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Département relative à la requalification du maillage des circuits de randonnées du territoire,
- autorise la présidente à signer cette convention,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-018

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46
Présents : 33
Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGININ - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : SYMISOA - approbation du programme global proposé pour décliner une stratégie dans le cadre de la démarche Eau'Défi

Pour rappel, l'exercice de la compétence GEMAPI a été transférée au SYMISOA par le biais de la délibération n°2018-120 en date du 26 septembre 2018.

A l'exception de l'année 2024, notre territoire a connu au cours des années précédentes des épisodes sévères de sécheresses et de canicules. Leurs conséquences ont provoqué une prise de conscience qui a amené au début de l'année 2021 le Comité syndical du SYMISOA à s'emparer de ces questions en collaboration étroite avec les Communautés de communes qui couvrent son territoire. Les élus ont souhaité impliquer l'ensemble des acteurs concernés, pour coconstruire avec eux une stratégie partagée d'adaptation aux changements climatiques : la démarche Eau'Défi. Cela s'est concrétisé par la constitution, fin 2023, d'un comité de suivi réunissant tous ces acteurs et par la réalisation d'une étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat), afin de nourrir leurs réflexions. Une stratégie a été élaborée sur proposition des acteurs et validée par le Comité de pilotage de la démarche fin 2025, déclinée de façon opérationnelle à travers un plan d'action qui sera mis en œuvre conjointement par l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles le SYMISOA et les Communautés de communes, en fonction des champs de compétences de chacune.

Ce programme opérationnel comporte les actions suivantes pour les 6 prochaines années :

1. Accompagner collectivement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux changements climatiques.
2. Accompagner individuellement les exploitants agricoles sur la gestion de l'eau (sobriété, ressources).
3. Soutenir le développement et la préservation des haies.
4. Mettre en place des plans de gestion partenariaux sur les zones humides prioritaires.
5. Elaborer une charte locale pour la prise en compte de l'eau dans les espaces urbanisés.
6. Développer la pédagogie et le dialogue sur les bénéfices apportés par des milieux aquatiques fonctionnels et promouvoir une culture commune autour de la valeur de l'eau en ciblant tous les publics.
7. Réduire les besoins en eau destinés à l'alimentation en eau potable (efficacité des infrastructures, sobriété des usages, recherche d'alternatives à l'eau potable).
8. Réduire les impacts des plans d'eau et optimiser les services rendus.
9. Développer les alternatives aux prélèvements dans les réseaux d'eau potable pour la défense incendie.
10. Améliorer les pratiques forestières.
11. Renforcer les opérations de restauration des cours d'eau.
12. Accompagner les structures compétentes en eau potable et urbanisme dans la prise en compte de la trajectoire de gestion quantitative des ressources en eau.
13. Elaborer et mettre en œuvre une maîtrise foncière et/ou d'usage en bords de cours d'eau et sur les zones humides prioritaires.

14. Renforcer les moyens du SYMISOA.
15. Maintenir une gouvernance partagée sur le long terme pour faire vivre la démarche mais aussi prévenir et gérer les tensions et potentiels conflits d'usage de l'eau.

Vu la délibération n°2018-120 en date du 26 septembre 2018, par laquelle la Communauté de communes a transféré sa compétence GEMAPI au SYMISOA pour les bassins versants intégrés dans son périmètre (Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire) ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la stratégie élaborée dans le cadre de la démarche Eau'Défi, visant à adapter localement la gestion de l'eau face aux changements climatiques ;
- approuve le programme global proposé pour décliner cette stratégie, comportant les actions décrites ci-dessus ;
- prévoit de valider une programmation chiffrée pour la période 2027-2029 d'ici fin 2026, pour une inscription à l'accord de territoire qui sera signé par le SYMISOA avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette même période ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-019

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46
Présents : 33
Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Tourisme - création de deux emplois non permanents saisonniers

Afin d'anticiper la période estivale au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal, il convient de créer deux emplois saisonniers d'agent d'accueil à temps complet sur la saison touristique du 1^{er} juillet 2026 au 30 septembre 2026.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2026 deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ; ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 3 mois maximum ; la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 366 correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-020

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46
Présents : 33
Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGININ - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : service Déchets - modification du tableau des effectifs - poste d'agent de déchèterie

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'un agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial, exerçant les fonctions d'agent de déchèterie, a sollicité sa mutation à compter du 1er avril 2026. Son poste, inscrit au tableau des effectifs en qualité d'emploi permanent relevant du grade d'adjoint technique (échelle C1), sera vacant à cette date.

Il est proposé d'ouvrir ce poste permanent à temps non complet (28 h) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2026. Par dérogation, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2 du Code Général de la Fonction. En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Cet agent serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier :

- d'une expérience similaire dans le domaine des déchets,
- d'une bonne connaissance des filières déchets et des REP
- de la possession du permis de conduire.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la proposition d'ouverture au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe l'emploi permanent d'agent de déchèterie (catégorie C), ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité au chapitre 012 ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-0021

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46

Présents : 33

Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : culture/action sociale :
transformation du poste de ludothécaire en emploi permanent et création d'un emploi de catégorie C

Le poste de ludothécaire a été créé initialement à temps non complet (soit 25 heures) sous la forme d'un contrat de projet. Depuis l'ouverture du centre social le Maill'âges en octobre 2025, les missions exercées s'inscrivent dans une activité régulière, structurante et pérenne du service. Le poste participe pleinement au fonctionnement quotidien du centre social et à la mise en œuvre de son projet social. Dès lors, la nature des fonctions ne relève plus d'un besoin temporaire ou lié à un projet identifié dans le temps, mais correspond à un besoin permanent de la collectivité. Le maintien du poste sous forme d'emploi non permanent ne correspond plus à la réalité des missions exercées.

La transformation du poste actuel en emploi permanent, toujours à temps non complet (soit 25 heures), de catégorie C (échelle C1), permettrait :

- d'assurer la continuité et la stabilité du service public ;
- de sécuriser juridiquement la situation du poste ;
- d'adapter le cadre statutaire à la nature pérenne des missions ;
- de reconnaître l'importance stratégique du poste au sein du centre social.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de transformer le poste de ludothécaire en emploi permanent relevant du grade d'adjoint d'animation (catégorie C – échelle C1), à temps non complet (25 heures) ;
- inscrit les crédits nécessaires au BP 2026 ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-022

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46

Présents : 33

Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : contribution 2026 de la Communauté de communes au SYMISOA

La Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne est membre du SYMISOA, auquel elle a transféré sa compétence GEMAPI sur le bassin versant du Sornin en 2018.

Lors du comité social du 16 décembre 2025, le SYMISOA a fixé le montant de participation de ses collectivités. Le montant de la contribution de la Communauté de communes est fixé à 117 200 € comme l'an dernier.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la participation financière de la CCBSB au SYMISOA, au titre de 2026, pour un montant de 117 200 € ;
- s'engage à inscrire le montant de cette dépense sur le budget primitif 2026 en section de fonctionnement ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-023

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46

Présents : 33

Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : fixation du produit 2026 de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Par la délibération n° 2022-078 du 21 septembre 2022, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI. La CCBSB doit alors fixer, chaque année, le produit de la taxe qu'elle souhaite percevoir. Le produit global attendu est, au plus, égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il est proposé de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 123 523,41 € pour l'année 2026.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe le produit de la taxe GEMAPI à 123 523,41 € pour l'année 2026,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-024

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46
Présents : 33
Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Il est proposé de fixer les taux d'impositions pour 2026 à l'identique de 2025, à savoir :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %,
- Cotisations Foncière des Entreprises : 21,79 %,
- Taxe d'Habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70 %.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe les taux d'impositions 2026 tels que proposés ci-dessus, à savoir :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %,
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %,
 - Cotisations Foncière des Entreprises : 21,79 %,
 - Taxe d'Habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70 %,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-025

Date de convocation :	
	26/02/2026
Date de mise en ligne :	
	19/03/2026
Nombre de conseillers :	
En exercice :	46
Présents :	33
Votants :	36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGININ - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : attribution des subventions 2026

Conformément au règlement d'attribution de subventions de la Communauté de communes, il est proposé le versement de subventions 2026 comme indiqué ci-dessous :

Projets économiques d'intérêt communautaire			
Association	Projet	Subvention 2025	Montant
Accueil Paysan Bourgogne	De ferme en ferme		900 €
Réserve			9 100 €
TOTAL des crédits à inscrire au BP 2026			10 000 €

Projets culturels d'intérêt communautaire			
Association	Projet	Subvention 2025	Montant
Réserve (dans l'attente de l'avis de la commission culture)			15 000 €
TOTAL des crédits à inscrire au BP 2026		15 000 €	15 000 €

Projets touristiques d'intérêt communautaire			
Association	Projet	Subvention 2025	Montant
Artisans en Brionnais	Salon de Métiers d'Art		1 122,68 €
Réserve			8 877,32 €
TOTAL des crédits à inscrire au BP 2026 (Budget annexe Office de Tourisme)		10 000 €	10 000 €

Suite à la commission Culture en date du 4/03/2026, les subventions liées à la Culture ont été étudiées et sont proposées au Conseil selon détail ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Evènements culturels 2026

Nom association et coordonnées	Subvention 2025	Montant demandé	Proposition de la commission 4/03/2026
Le Petit Rameur	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Chœur d'Oratorio de Lyon		3 000,00 €	2 000,00 €
La Filature	1 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Les Capteurs D-motions	400,00 €	500,00 €	0,00 €
Panacéa Entertainment	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Arcane 17	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Hello les femmes		500,00 €	500,00 €
Esox Lucius	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
St Rock	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
Les heures musicales du Brionnais	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
L'engrenage	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Fêtes et loisirs dyotois	700,00 €		
Association Brioch	1 500,00 €		
TOTAL	14 600,00 €	19 000,00 €	15 000,00 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire le montant des dépenses ci-dessus sur le budget prévisionnel 2026 en section de fonctionnement ;
- attribue pour l'année 2026 des subventions comme indiqué ci-dessus ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-026

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46

Présents : 33

Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : affectation provisoire des résultats 2025

A la différence de l'année 2025, le BP 2026 sera voté avant le vote des CFU 2025. La collectivité a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats qui consiste à intégrer au budget primitif 2026 le résultat estimé 2025 avant le vote du compte financier unique. Les résultats provisoires présentés ci-dessous ont été estimés en concordance avec le SGC. Les CFU 2025 définitifs seront présentés au Conseil avant le 30 juin 2026, et devra délibérer sur la validité des CFU et l'affectation définitive des résultats.

RÉSULTATS	CCBSB	ETL - CENTRE SOCIAL	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	TIERS-LIEU	DECHETS	GARE	TANNERIES
Solde de la section d'investissement	-484 601,15	-66 134,85	-8 072,04	33 401,58	58 345,45	-816 723,80	86 591,94
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>204 970,70</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>124 115,87</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Capacité (+) Besoin (-) de financement	-689 571,85	-66 134,85	-8 072,04	33 401,58	-65 770,42	-816 723,80	86 591,94
Solde de la section de fonctionnement	4 795 176,23	145 972,90	23 881,10	4 306,00	248 560,51	756 415,12	0,00
AFFECTATION DES RESULTATS							
<u>Art. 1068</u> - Excédents de fonctionnement capitalisés	689 571,85	66 134,85	8 072,04		65 770,42		
<u>Ligne 002</u> - Solde de fonctionnement reporté	4 105 604,38	79 838,05	15 809,06	4 306,00	182 790,09	756 415,12	
<u>Ligne 001</u> - Solde d'investissement reporté	-484 601,15	-66 134,85	-8 072,04	33 401,58	58 345,45	-816 723,80	86 591,94

Après délibération, avec 1 opposition et 35 voix pour, le Conseil de Communauté :

- approuve l'affectation provisoire des résultats 2025 ci-dessus,
- prend note que l'affectation des résultats 2025 sera rendue définitive par une prochaine délibération prise au moment du vote des CFU 2025, d'ici le 30 juin 2026 au plus tard,

- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 mars 2026

Délibération n° 2026-027

Date de convocation :

26/02/2026

Date de mise en ligne :

19 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 46
Présents : 33
Votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Étaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREVON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGININ - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : vote des BP 2026

Le vote du budget devrait en principe intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice. Toutefois, le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'Etat. La date-limite de vote des budgets locaux a donc été fixée au 15 avril de l'exercice (l'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril). L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité.

Les Budgets Primitifs 2026 de la Communauté de communes sont proposés comme indiqué ci-dessous :

BP 2026 - Budget Principal			
Investissement D	8 049 638,36 €	Fonctionnement D	14 270 743,52 €
Investissement R	8 049 638,36 €	Fonctionnement R	15 704 830,08 €

BP 2026 - Budget annexe Déchets Ménagers			
Investissement D	773 648,00 €	Fonctionnement D	2 599 485,19 €
Investissement R	773 648,00 €	Fonctionnement R	2 599 485,19 €

BP 2026 - Budget annexe Centre social			
Investissement D	201 350,53 €	Fonctionnement D	1 863 329,48 €
Investissement R	201 350,53 €	Fonctionnement R	1 863 329,48 €

<i>BP 2026 - Budget annexe Les Tanneries</i>			
Investissement D	415 169,75 €	Fonctionnement D	328 577,81 €
Investissement R	415 169,75 €	Fonctionnement R	328 577,81 €

<i>BP 2026 - Budget annexe Parc d'activités de la Gare</i>			
Investissement D	2 325 198,08 €	Fonctionnement D	2 252 894,45 €
Investissement R	2 325 198,08 €	Fonctionnement R	2 252 894,45 €

<i>BP 2026 - Budget annexe Espace Tiers-Lieu Baudemont</i>			
Investissement D	39 907,61 €	Fonctionnement D	147 867,62 €
Investissement R	105 595,39 €	Fonctionnement R	147 867,62 €

<i>BP 2026 - Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal</i>			
Investissement D	33 072,04 €	Fonctionnement D	311 702,00 €
Investissement R	33 072,04 €	Fonctionnement R	311 702,00 €

Après délibération, le Conseil de Communauté :

- approuve les différents BP 2026 intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 tels que présentés en annexe :
 - Budget principal : 1 opposition et 35 voix pour,
 - Budget annexe Déchets ménagers : 1 opposition et 35 voix pour,
 - Budget annexe Centre social : 1 opposition et 35 voix pour,
 - Budget annexe Espace Tiers lieu Baudemont : à l'unanimité,
 - Budget annexe Parc d'activités de la Gare : à l'unanimité,
 - Budget annexe Zone d'activités des Tanneries : 1 opposition et 35 voix pour,
 - Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal : 1 opposition et 35 voix pour ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE

